**COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE LES EYMES**

**COMMISSION : Sécurité**

**CR de la réunion du 16 décembre 2020**

Présents : Michèle FLAMAND, Jean-Pierre ANCELIN, Claude BENOIT, Jean-Christophe GIRAUDIN, Jean-Louis PAGNIER, Eric BOURDOUX

Invités : Sandrine IDIER 1ère adjointe à St Ismier, Christophe LANDERIEUX (PM)

Absents : Georges GARCIA

Rédacteur : Michèle FLAMAND

**SOMMAIRE**

*(mise à jour par un clic sur la zone (ne rien modifier ici))*

[1 Le dispositif 2](#_Toc63672121)

[2 Mise en place à St Ismier 2](#_Toc63672122)

[3 Suite à donner 3](#_Toc63672123)

# Le dispositif

Toute la réunion est une suite d’échanges entre St Ismier et St Nazaire. Ci-dessous les principaux échanges.

Sandrine IDIER et Christophe LANDERIEUX expliquent comment le dispositif « Participation citoyenne » a été mis en place lors du mandat précédent à St Ismier.

Une commission extramunicipale de 15 personnes a été créée.

St Ismier a souhaité combiner vigilance et solidarité dans le dispositif – comme c’est le souhait des élus de St Nazaire. Il s’avère que c’est très compliqué. Les référents sont intéressés par le côté vigilance-lien avec la gendarmerie mais pas par le côté solidarité. Dans les faits la solidarité s’organise au besoin sans dispositif établi.

Le dispositif « Voisins vigilants » ne nécessite pas une adhésion des communes, c’est au niveau des habitants. Des autocollants ont été collés partout mais c’est illégal car ce dispositif n’est pas encadré.

Dans le dispositif Participation citoyenne » un protocole est signé entre mairie/gendarmerie/préfecture. L’idée est d’éviter la création de milices privées armées. L’objectif de la gendarmerie est surtout de recréer du lien avec les habitants, ce que nous avait confirmé le groupe Contact.

# Mise en place à St Ismier

La circulaire décrivant le dispositif contient des recommandations pour la mise en place de celui-ci.

St Ismier a distribué un flyer invitant à une réunion publique. Lors de cette réunion à laquelle le groupe Contact de la gendarmerie était présent + la PM, le dispositif a été présenté et certaines personnes se sont fait connaître pour être référent. D’autres candidatures sont venues ensuite. Les personnes se sont également positionnées pour dire si elles souhaitaient participer au dispositif sans être référent.

Le référent œuvre dans un secteur qu’il connait. C’est lui qui définit son secteur et non pas la mairie qui lui impose. Il est préférable d’avoir un binôme de référents (plus sympa, permet l’échange, plus pratique pour les absences,..).

A l’issue de la réunion, 10 personnes voulaient bien être référent et 30 étaient intéressées par le dispositif.

Adhérer au dispositif c’est accepter de recevoir des informations du référent, qui lui les reçoit de la gendarmerie. Le référent joue le rôle de boite aux lettres.

St Ismier a fait une fiche guide qui décrit le rôle du référent.

Actuellement il y a 34 référents pour 26 secteurs. Un logo a été créé par la commune et des autocollants pour les boites aux lettres, les rues,.. de 3 tailles différentes. Des pancartes sont mises à chaque entrée de la commune.

Il n’en reste pas moins qu’il y a les 2 réseaux à St Ismier avec leurs référents : les vigilants et les solidaires car au début de la mise en place du dispositif les 2 facettes étaient développées.

Le dispositif « participation citoyenne » est ciblé sur la vigilance des biens et non des personnes car c’est plus intrusif.

Un outil de suivi du dispositif a été créé par le PM. Une carte / année montre les méfaits survenus sur la commune et les emplacements des secteurs appartenant au dispositif.

La gendarmerie organise 2 réunions /an avec tous les référents pour présenter les chiffres des méfaits sur la commune et rappeler les bonnes pratiques.

Tous les échanges entre référents, PM et gendarmerie se font par mail. Les informations non urgentes sont traitées par la PM. La PM anonymise les informations concernant les faits (adresses, choses volées,…) mais mentionne le nom du secteur et la façon de procéder, si c’était le jour ou la nuit,..

Il y a un lien étroit entre référents et la PM qui les conseille sur la conduite à tenir. Les référents doivent avoir un casier judiciaire vierge.

Les adhérents au dispositif (non référents) ne sont pas gérés par la gendarmerie ni par la PM car ce serait trop compliqué. C’est le référent qui doit se faire connaître dans son quartier.

Sandrine IDIER envoie des messages aux 12-13 référents solidaires et 34 référents vigilants.

En conclusion, c’est difficile de trouver des personnes qui s’engagent dans le dispositif voisins solidaires. Maintenant c’est Claude FAGES et le CCAS qui gèrent plutôt cet aspect.

Biviers aurait également mis en place le dispositif mais ne le ferait pas trop vivre.

# Suite à donner

Le déploiement est à prévoir lorsque la crise sanitaire sera levée.